



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: 39
Nombre de membres présents : 28
Nombre de votants : 34
Date de convocation : 12 Février 2021

L'an **Deux Mille VINGT ET UN** le **18 FEVRIER**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 16h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

OBJET : APPROBATION TARIFS
PLANCHER/PLAFOND CNAF - AVENANT
REGLEMENT INTERIEUR MULTIACCUEIL

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls des Aspres) – TAURINYA (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSINE (Camélas) – HUGUE (Castelnou) – GABRIEL, DELGADO (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – MAURAN (Montauriol) - BELLEGARDE (Passa)- DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) – OLIVE, VOISIN, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, PEREZ, MON, MON, CAZENOVE (Thuir) – LESNE (Tordères) – THIRIET (Tresserre) - ATTARD, ALBERT (Trouillas) LELAURAIN (Villemolaque).

Certifiée exécutoire à la date
de transmission aux services
préfectoraux
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Procurations :

Publié ou Notifié

R.BANTREIL (Brouilla) à P.TAURINYA
P.GERICAULT (Oms) à G.CHINAUD
F.JEAN (Saint Jean Lasseille) à P.XANCHO
B.BATARD (Thuir) R.PEREZ
J.PONTICACCIA-DÖRR (Thuir) à S.CAZENOVE
H.MALHERBE (Thuir) à R.OLIVE

Le

Absents:

A.BOURRAT, S.ADROGUER-CASASAYAS, S.RAYNAL (Thuir)
C.QUINTA (Trouillas)
Y.BARBE (Villemolaque)

Madame Françoise BOUFFIL est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire tenu le
27 Novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

17/2021

**MODIFICATION DES TARIFS CNAF PLANCHER/PLAFOND MULTIACCUEIL: ADAPTATION DU
REGLEMENT INTERIEUR:**

VU les statuts de la Communauté en matière d'actions en direction de la petite enfance de 0 à 3 ans
VU le recueil de l'intérêt communautaire définissant la compétence Multiaccueil,
VU la délibération n°14/2020 approuvant le règlement intérieur modifié de l'EAJE Claudine Touxagas

Le Président **RAPPELLE** à l'Assemblée que les tarifs d'accès au service multiaccueil sont encadrés par le barème national de la participation financière des familles, fixé par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), et communiqué chaque année au 1^{er} Janvier, par les services de la CAF des Pyrénées-Orientales.

Il convient donc de modifier le règlement intérieur précédemment approuvé afin d'y intégrer dans ses annexes, les nouveaux tarifs s'imposant à compter du 1^{er} Janvier, soit :

- Tarif plancher 711,62 € soit Coût horaire minimum : 0,44€/heure
- Tarif plafond : 5 800,00€ soit Coût horaire minimum : 3,57 €/heure
- Tarif unique du Conseil Départemental : 0,44€/heure.
- Barème applicable pour 2021 selon le nombre d'enfants à charge du foyer : tel qu'annexé.

Le Président **PROPOSE** au Conseil de les intégrer par avenant au règlement intérieur.

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir valablement délibéré
A l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés

APPROUVE les modifications des tarifs « plancher » et « plafond » communiqués par la CAF des Pyrénées-Orientales, applicables aux revenus des familles inscrites au service Multiaccueil dès le 1^{er} Janvier 2021.

MODIFIE l'annexe tarifaire du règlement intérieur du Multiaccueil, au regard des adaptations à apporter ainsi présentées.

Ainsi FAIT et DELIBÉRÉ à THUIR, les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

René OLIVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SARRES
THUIR
66301